

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43^e année - N° 24 - Jeudi 1^{er} juillet 2021

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Ordonnance portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière

Modification du 25 juin 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 21 décembre 2020 portant introduction de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière¹⁾ est modifiée comme il suit:

Préambule, deuxième et troisième lignes
(nouvelle teneur)

vu l'ordonnance fédérale du 23 juin 2021 sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière (Ordonnance COVID-19 situation particulière)²⁾,

vu l'article 90, alinéa 2, de la Constitution cantonale³⁾,

Article 3 (abrogé)

Article 5, alinéa 1 (nouvelle teneur)

Art. 5 ¹ Les autorités cantonales compétentes au sens des dispositions suivantes de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de

COVID-19 en situation particulière²⁾ sont définies comme il suit:

- a) articles 22 et 23: Gouvernement;
- b) articles 6, alinéa 5 (institutions médico-sociales dans le domaine de la santé), 16 à 18 (grandes manifestations dans des domaines autres que la culture et le sport; grandes foires spécialisées et tout public), et 24, alinéa 3: Département de l'économie et de la santé;
- c) article 6, alinéa 5: (institutions médico-sociales dans le domaine de l'action sociale): Département de l'intérieur;
- d) articles 16 et 17: (grandes manifestations dans les domaines de la culture et du sport): Département de la formation, de la culture et des sports;
- e) articles 7 à 9, et 11, alinéa 2: Service de la santé publique.

Article 6, alinéas 1, phrase introductive, et 2 (nouvelle teneur)

Art. 6 ¹ En complément aux dispositions figurant dans l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière²⁾ (notamment art. 12, al. 1, lettre a, ch. 4), les établissements de restauration, les bars et les boîtes de nuit doivent prévoir un dispositif d'identification permettant, de manière électronique:

(...)

² Les coordonnées vérifiées et les autres données collectées doivent être regroupées par jour, conservées sous format électronique, traitées et détruites conformément à l'article 11, alinéa 3, de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière²⁾.

Articles 7 et 8 (abrogés)

II.

La présente modification entre en vigueur le 26 juin 2021.

Delémont, le 25 juin 2021

Au nom du Gouvernement

La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2021

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 7 janvier, 8 avril, 15 juillet, 29 juillet,
12 août, 30 décembre

Delémont, décembre 2020.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

1) RSJU 818.101.26

2) RS 818.101.26

3) RSJU 101

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 juin 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du conseil de fondation de l'« Œuvre jurassienne de secours » pour la période 2021-2025:

- M^{me} Catherine Aubry;
- M^{me} Nathalie Barthoulot, présidente;
- M^{me} Hélène Boillat;
- M^{me} Muriel Christe Marchand,
en remplacement de M. Julien Cattin;
- M^{me} Suzanne Dubosson;
- M. Bernard Miserez;
- M^{me} Chantal Miserez;
- M^{me} Elodie Possin;
- M^{me} Marie-Claire Sanglard,
en remplacement de M^{me} Odette Sanglard;
- M. Gabriel Schenk,
en remplacement de M. Bernard Varrin;
- M. Jean-Noël Theurillat.

La présidence du conseil de fondation est confiée à la ministre du Département de l'intérieur.

Le secrétariat du conseil de fondation est assuré par le Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 juin 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres non permanents de l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte pour la période 2021-2025:

- D^r Philippe Dumoulin, médecin généraliste;
- M. Eddy Houlmann, personne du domaine financier;
- M. Hervé Boéchat, juriste.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt.

République et Canton du Jura

**Extrait du procès-verbal
de la séance du Gouvernement
du 15 juin 2021**

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres de la commission des paysages et des sites pour la période 2021-2025:

- M. Alain Beuret, architecte-urbaniste, Delémont;
- M^{me} Brigitte Cattin, architecte, Porrentruy;
- M^{me} Nathalie Kury, architecte, Delémont;
- M^{me} Murielle Gobat-Catellani, architecte, Delémont;
- M^{me} Corine Mamie Leschot, dessinatrice, Fontenais;
- M. François Minger, urbaniste, Courtedoux;
- M. Ismaël Vuillaume, gendarme, Rocourt;
- M. Erwann Winkler, ingénieur bois, Courgenay.

La Section de l'aménagement du territoire délègue un représentant.

L'Office de la culture, la Section des permis de construire et le Service de l'économie rurale délèguent chacun un représentant avec voix consultative.

La présidence de la commission est confiée à M. Alain Beuret.

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service du développement territorial.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le suppléant de la chancelière d'Etat:

Jean-Baptiste Maître.

Département de l'intérieur

**Composition et compétence
à raison du lieu des commissions
de conciliation en matière de bail
pour la législature 2021-2025**

**Commission de conciliation en matière de bail
de Delémont et environs**

Composition:

Président:	M. André Burri, Delémont
Vice-président:	M. Visar Rexhepi, Delémont
Secrétaire:	M ^{me} Corinne Flückiger, Delémont
Secrétaire suppléante:	M ^{me} Antonella Tamasi, Delémont
Assesseurs « locataires »:	M. Gabriel Miserez, Vicques M. Michel Nussbaumer, Courroux
Assesseurs « bailleurs »:	M ^{me} Marie-Hélène Brandon, Courtételle M ^{me} Donatella Facci, Delémont

Communes rattachées: toutes les communes du district Delémont

Adresse: Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont

**Commission de conciliation en matière de bail
du district de Porrentruy**

Composition:

Président:	M. Jean-François Kohler, Courgenay
Vice-présidente:	Christel Theurillat, Porrentruy
Secrétaire:	M ^{me} Suzy Bée, Boncourt
Secrétaire suppléant:	poste vacant
Assesseurs « locataires »:	M. Jean-Jacques A Marca, Courgenay M ^{me} Patricia Migy, Cœuve M ^{me} Christine Mbaye, Porrentruy
Assesseurs « bailleurs »:	M. Jean-Claude Lapaire, Clos du Doubs (Saint-Ursanne) M. Olivier Migy, Cœuve M. Marco Vermeille, Porrentruy

Communes rattachées: toutes les communes du district de Porrentruy

Adresse: Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

**Commission de conciliation en matière de bail
du district des Franches-Montagnes**

Composition:

Président:	M. Jean-Marc Baume, Le Noirmont
Vice-présidente:	M ^{me} Dominique Froidevaux, Saignelégier
Secrétaire-caissière:	M ^{me} Emmanuelle Gremaud, Le Noirmont
Secrétaire suppléante:	M ^{me} Charlotte Senent, Les Bois
Assesseur « locataires »:	M ^{me} Dominique Froidevaux, Saignelégier M. Diego Moni Bidin, Saignelégier
Assesseur « bailleurs »:	M ^{me} Charlotte Senent, Les Bois M ^{me} Céline Taillard, Le Noirmont

Communes rattachées: toutes les communes du district des Franches-Montagnes

Adresse: M. Jean-Marc Baume, président CCBL, Rue de l'Aurore 8, 2340 Le Noirmont

Delémont, le 25 juin 2021.

La Ministre de l'intérieur: Nathalie Barthoulot.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1362:
Crémines - Seehof - front BE/JU
Commune: Corcelles et Seehof

En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: **Corcelles - Seehof, depuis le côté est du bâtiment Pâturage-Derrière 55 à Corcelles jusqu'au côté ouest du bâtiment Bächle 29 à Seehof**

Durée: **Du lundi 12 juillet 2021 à 6h00
au jeudi 15 juillet 2021 à 12h00**

Exceptions: Aucune.

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu dans les deux sens, par Moutier - Courrendlin - Vicques - Vermes - Envelier - Seehof.

Restrictions: Le tronçon concerné sera interdit, dans les deux sens, à tous les usagers de la route.

Motif: Renouvellement de la chaussée.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 juin 2021.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne.
Arrondissement d'ingénieur en chef III.

Dessous - Lajoux - Les Genevez (pour les 2 sens de circulation).

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers).

Motif de la mesure: Travaux de revêtement bitumineux

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 juin 2021.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III.

Office des ponts et chaussées du canton de Berne
Arrondissement d'ingénieur en chef III

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1369;
Bellelay - Front. BE/JU (Les Genevez)
Commune: Saicourt (Bellelay)

230.20342 / Nouvelle construction

Boucle rebroussement bus: Bellelay, entrée Nord

Tronçon: **Bellelay, entrée Nord de la localité (carrefour des routes cantonales N° 1369 / 248.4 jusqu'en amont carrefour chemin de la Béroie / route cantonale)**

Durée: **Du mardi 6 juillet à 6h00
au mercredi 7 juillet 2021 à 6h00**

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-

Publications des autorités communales et bourgeoises

Bonfol

Assemblée communale ordinaire mercredi 14 juillet 2021, à 20h00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée communale.
2. Voter les dépassements budgétaires et accepter les comptes 2020.
3. Discuter et voter un crédit de 32 000 francs à couvrir par voie d'emprunt destiné au financement de l'établissement du plan spécial «La Vendline et ses affluents». Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
4. Discuter et voter un crédit de 68 000 francs à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement des travaux de renouvellement des égouts et de la réfection d'un tronçon de la chaussée de la rue Raye-Chênes. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
5. Discuter et voter un crédit de 45 000 francs à couvrir par voie d'emprunt, destiné au financement des travaux de remplacement du système de pilotage du chauffage à distance. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt.
6. Divers.

Bonfol, le 28 juin 2021.

Conseil communal.

Courtételle

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 juin 2021, le plan suivant:

- Plan de conduite «Conduite de transport DN 200 Courfaivre – Courtételle» (plan spécial d'équipement)

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Courtételle, le 24 juin 2021.

Conseil communal.

Damphreux

Assemblée communale ordinaire jeudi 15 juillet 2021, à 20h00, à la salle de l'école

Port du masque obligatoire

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes de l'exercice 2020 et voter les dépassements budgétaires.
3. Divers.

Le procès-verbal du 26 janvier 2021 est disponible au Secrétariat communal ou sur le site www.damphreux.ch.

Damphreux, juin 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 juin 2021, le plan suivant:

- Plan de conduite «Conduite de transport DN 200 Courfaivre – Courtételle» (plan spécial d'équipement)

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

Bassecourt, le 24 juin 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Localités de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier, Soule

Nivellements des tombes

La commune mixte de Haute-Sorne fera procéder, courant 2021, à l'issue des procédures en vigueur, au nivellement des tombes ci-dessous.

Bassecourt

N° de tombe	Défunt
21	Girardin-Seugé Georgette
83	Allemann-Christe Marie
84	Allemann Louis
89	Christe-Broquet Julia
90	Christe Léopold
134	Domon Paul
135	Domon-Monnin Marguerite
143	Monnin-Christe Anna Joray Emile Joray Antoinette
263	Froidevaux-Jeandupeux Marthe
264	Froidevaux Henri
1251	Jardin Armand Jardin-Loichot Julia
1242	Erard René Erard Silvine

Courfaivre

N° de tombe	Défunt
4	Ioset Aurèle
5	Tendon Paul Tendon Lucie
27	Beuchat Marie-Claire Beuchat Léon
41	Girardin Gilbert
109	Kammermann Marie-Louise
110	Kammermann Joseph
163	Bamat Norbert
179	Willemin Pierre
184	Bibler Maria-Louise Bibler René
450A	Voirol Roland
450B	Voirol Clara
458	Schaeffer Jean-Baptiste
459	Schaeffer Marie-Louise
460	Bandelier Léonie Bandelier François
510	Bandelier Louis
534A	Schweizer Maria
832	Queloz René

Glovelier

N° de tombe	Défunt
59	Mistelli Hans
133	Lobsiger Rodolphe
134	Lobsiger Laure
336	Lachat Albert

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

337 Lachat Rolande
425 Dick Suzanne
Dick Ernest

Soulce

N° de tombe	Défunt
109	Troxler Aurélie

Bassecourt, le 28 juin 2021.
Conseil communal.

Avis de construction

La Baroche / Miécourt

Requérants: Marie-Françoise et Jean-Louis Altermath, Route de Courtavon 107, 2946 Miécourt. Auteur du projet: Lucien Baptista, Chemin de la Valletaine 7, 2953 Fregiécourt.

Projet: Transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre et construction d'un balcon en façade sud du bâtiment N° 107 + installation d'une mini-STEP enterrée, sur la parcelle N° 1748, surface 1749 m², sise à la Route de Courtavon. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions balcon: Longueur 3m60, largeur 3m50, hauteur 6m90, hauteur totale 6m90; mini-STEP: longueur 2m39, largeur 2m19, hauteur 2m39, hauteur totale 2m39.

Genre de construction: Matériaux balcon: dalle B.A., garde-corps métallique type tôle percée / mini-STEP: plastique.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2021 au Secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 28 juin 2021.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Ursula et Bernard Fringeli, Rue du Clos Girard 111, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Impact SA, Rue Saint-Henri 18, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'un couvert à voiture, d'une terrasse couverte et d'une marquise à l'entrée.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 1464, sise à la Rue du Clos Girard 111, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dimensions couvert à voiture: Longueur 7m70, largeur 7m27, hauteur 2m78, hauteur totale 3m20; terrasse couverte: longueur 6m00, largeur 6m00, hauteur 2m82, hauteur totale 3m15; marquise: longueur 1m60, largeur 1m20, hauteur 2m50.

Genre de construction: Couvert à voiture et terrasse: structure bois, toiture panneaux sandwichs couleur anthracite RAL 7016; couvert à voiture: bardage tôle

anthracite RAL 7016; marquise: ossature bois, tôle alu couleur anthracite RAL 7016. Selon plans déposés.

Dérogation requise: A la route communale, article 63 LCER.

Dépôt public de la demande, avec plans, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusive-ment fixée au 2 août 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 1^{er} juillet 2021.

Conseil communal.

Boncourt

Requérant et auteur du projet: Raphaël Plomb, Horticulteur paysagiste Plomb Sàrl, Ch. du Réchésat 7, 2926 Boncourt.

Projet: Construction d'un hangar pour stockage et séchage de bois, sur la parcelle N° 624, surface 5000 m², sise au Chemin de la Combe de la Vigne. Zone d'affectation: Activités AA. Plan spécial: Combe de la Vigne.

Dimensions principales: Longueur 25m00, largeur 14m80, hauteur 8m10, hauteur totale 8m70.

Genre de construction: Matériaux: construction métallique; façades: éternit, teinte gris clair; toiture: éternit, teinte gris clair.

Dérogation requise: Article 21 LFOR (distance à la forêt).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août 2021 au Secrétariat communal de Boncourt où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boncourt, le 25 juin 2021.

Conseil communal.

Bure

Requérants: Kelly et Stéphane Ribeaud, Prévôt 9, 2915 Bure. Auteur du projet: Didier Peter Construction, Rue des Pommiers 22, 2915 Bure.

Projet: Construction d'une maison familiale avec garage, couvert à voiture, panneaux solaires en toiture, pergola, poêle et PAC ext., sur la parcelle N° 4808, surface 1000 m², sise à la Rue de la Louvière. Zone d'affectation: Habitation HAb. Plan spécial: Praî à Prêtre.

Dimensions principales: Longueur 18m62, largeur 14m64, hauteur 4m70, hauteur totale 8m40; pergola: longueur 5m00, largeur 4m00, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70.

Genre de construction: Matériaux: brique TC et B.A., isolation périphérique / pergola: structure métallique, teinte anthracite; façades: crépi, teinte jaune pastel, nuancier Weber Terra 05 ou Vita 04 (à préciser); toiture: tuiles béton, teinte grise / pergola: lamelles orientables.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 31 juillet 2021 au Secrétariat communal de Bure où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 22 juin 2021.

Conseil communal.

Courtételle

Requérant: Kasyma SA Wächlenstrasse 1, 8832 Wolle-
rau. Auteur du projet: Nigro Architecture, Route de Por-
rentruy 80, 2800 Delémont.

Projet: Construction de 3 maisons familiales avec poêles,
couverts à voiture, balcons, panneaux solaires, et PAC
ext. (3x), sur la parcelle N° 2380, surface 1597 m², sise à
la Rue Saint-Maurice. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales maison A: Longueur 16m80,
largeur 7m55, hauteur 6m75, hauteur totale 6m75; mai-
son B: longueur 16m80, largeur 7m55, hauteur 6m75,
hauteur totale 6m75; maison C: longueur 16m80, largeur
7m55, hauteur 6m75, hauteur totale 6m75.

Genre de construction: Matériaux: ossatures bois iso-
lées; façades: crépi, teintes 1x blanche, 1x gris clair,
1x gris foncé, et bardage bois, teinte grise; toiture: toi-
tures plates, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 août
2021 au Secrétariat communal de Courtételle où les oppo-
sitions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles
conclusions et prétentions à la compensation des char-
ges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à
cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compen-
sation des charges doit le communiquer conformément
à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aména-
gement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis
de construire).

Courtételle, le 25 juin 2021.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: Marie-Luce et Jean-Louis Meier, Impasse
des Marronniers 2, 2822 Courroux. Auteur du projet:
Nanon architecture SA, Pascal Henzelin, Rue Achille-Mer-
guin 1, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Démolition des bâtiments
N°s 51A et 51B existants; construction d'un immeuble
résidentiel de trois logements avec sous-sol partiel,
balcons, terrasses, couvert, accès et places de stationne-
ment; pose de panneaux solaires sur la toiture ouest et
pose d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 3215, sise à la Route de
Bâle, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à
bâtir, Zone d'habitation, HAB.

Dimensions: Longueur 20m70, largeur 11m60, hauteur
6m97, hauteur totale 9m80.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis blanc
cassé; toiture: tuiles TC rouge, brune.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de
l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics,
où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les
éventuelles conclusions et prétentions à la compensation
des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées
jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée
au 2 août 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compen-
sation des charges doit le communiquer conformément
à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aména-
gement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis
de construire).

Delémont, le 28 juin 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement
et des travaux publics.

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement de la titulaire à
un autre poste, le Service du dévelop-
pement territorial, pour sa Section des
permis de construire, met au concours
le poste de

Collaborateur-trice scientifique à 80-90 %

Mission: Vous souhaitez vous engager dans un domaine
qui permet d'allier des connaissances techniques et juri-
diques à l'art de la conciliation ainsi qu'à la rédaction de
décisions administratives? En tant que collaborateur-
trice scientifique, vous assistez la cheffe de la Section
des permis de construire dans ses tâches, vous contrôlez
et traitez les demandes de permis de construire dans le
cadre de contentieux et en examinez les aspects légaux
et réglementaires. Vous dirigez des séances de conci-
liation, établissez des décisions sur opposition et des
réponses aux recours et représentez la section auprès
des tribunaux. En qualité d'inspecteur-trice, vous êtes
chargé-e de la surveillance de la police des construc-
tions exercée par les communes. Vous collaborez à l'éla-
boration de bases légales dans votre domaine d'activités.
Vous contribuez à faire évoluer les processus, les outils
et les modèles en vue d'une amélioration continue de la
qualité des dossiers et de la clarification des procédures
à l'attention des communes, des mandataires, des asso-
ciations et d'autres tiers.

Profil: Vous êtes titulaire d'un master en architecture
ou en droit ou bénéficiez d'une formation et expérience
jugées équivalentes. Vous disposez d'une expérience
d'au moins 2-4 ans dans une activité comparable, dans
le secteur public ou privé. Doté d'une bonne capacité
d'analyse et de synthèse, vous avez un esprit de décision
et d'excellentes aptitudes rédactionnelles. A l'aise dans
la communication et la conciliation, vous faites preuve
d'entregent. La rigueur, la précision et l'intérêt public sont
des valeurs qui guident votre action.

Fonction de référence et classe de traitement: Collabo-
rateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de
M. Daniel Rieder, chef du Service du développement ter-

ritorial, ou M^{me} Daniella Morel, cheffe de la Section des permis de construire, tél. 032 420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique SPC », **jusqu'au 26 juillet 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Gouvernement jurassien met au concours le poste de

Collaborateur-trice scientifique, chargé-e de communication à 80%

Mission: Assurer la communication institutionnelle, rédiger des communiqués de presse, diverses interventions à l'instar de discours. Participer à la stratégie de communication sur les différents supports dont les réseaux sociaux, à la production de contenus et au suivi. Organiser des campagnes de communication visant à valoriser l'image du Jura ainsi que des événements RP. Participer au développement de la communication interne, ainsi qu'à différents groupes de projet. Suppléer le chef d'unité.

Profil: Master universitaire dans un domaine proche de la communication ou formation et expérience jugées équivalentes. Une formation complémentaire dans le domaine du journalisme est un avantage. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans. Pour ce poste exigeant, sont demandés le sens de l'organisation et des priorités, une bonne capacité à faire face aux nombreuses sollicitations, une très bonne maîtrise de la communication orale et écrite, l'esprit d'analyse, des compétences en gestion de projets, une maîtrise avérée des outils digitaux de base et des réseaux sociaux ainsi que le sens de l'atteinte des résultats. L'allemand est un atout, tout comme l'anglais.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice scientifique IIa / Classe 18.

Entrée en fonction: Août 2021 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Jacques Chapatte, chef du Service de l'information et de la communication, tél. 032 420 51 52.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice scientifique, chargé-e de communication », **jusqu'au 23 juillet 2021**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service du développement territorial, pour sa Section des permis de construire, met au concours le poste de

Collaborateur-trice technique à 40-50%

Mission: Vous souhaitez contribuer à ce que les projets de construction se réalisent de manière conforme? En tant que collaborateur-trice technique à la Section des permis de construire du canton du Jura, vous renseignez les communes, les mandataires et les requérants sur les procédures à appliquer et coordonnez celles-ci. Vous contrôlez les demandes de permis de construire et vérifiez la conformité des projets avec les prescriptions légales en vigueur. Vous examinez les demandes de dérogations et préparez les autorisations de construire. Vous contribuez à la gestion de l'application digitale pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire.

Profil: Vous êtes architecte HES ou avez une formation technique équivalente ou formation et expérience jugées équivalentes. Au bénéfice d'une expérience professionnelle d'au moins 2-4 ans, vous êtes parfaitement à l'aise dans la lecture, la compréhension et l'analyse des plans de construction ainsi que des prescriptions légales dans ce domaine. Doté d'une grande rigueur et d'un excellent sens de l'organisation, vous êtes apte à interrompre régulièrement une tâche en cours afin de pouvoir répondre à d'autres sollicitations. Avec le sens du service public, vous faites preuve d'entregent et êtes à l'aise dans la communication. Permis de conduire requis.

Fonction de référence et classe de traitement: Technicien-ne spécialisé-e III / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Daniel Rieder, chef du Service du développement territorial, ou M^{me} Daniella Morel, cheffe de la Section des permis de construire, tél. 032 420 53 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

journalofficiel@lepays.ch

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice technique SPC », **jusqu'au 26 juillet 2021.**

www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du transfert du titulaire combiné à une réduction de taux, la Police cantonale met au concours des postes de

Sous-officier-ère-s I de gendarmerie à 170 %

Ces postes seront vraisemblablement pourvus à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le premier échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Rédiger des ordres et organiser des engagements selon les mandats attribués. Pouvoir remplacer un-e sous-officier-ère II selon son niveau de compétences.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire. Etre titulaire du CCI ou s'engager à le suivre. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Accorder de l'importance au service public. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère I de gendarmerie / Classe 14.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Sur l'ensemble du Canton.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie à la Police cantonale, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Sous-officier-ère-s I de gendarmerie à 170% », **jusqu'au 23 juillet 2021.**

www.jura.ch/emplois

Divers

Avis de mise à ban

La parcelle N° 821 du ban de Courrendlin est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 7 mai 2021.

La Juge civile: Corinne Suter.

Avis de mise à ban

La parcelle N° 1359 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle (place réservée aux utilisateurs des infrastructures sportives et communales);

il est interdit de stationner de 23h00 à 6h00 du 1^{er} novembre au 31 mars, même le week-end et les jours fériés;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 24 juin 2021.

La Juge civile: Corinne Suter.